

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour

Annexe III: Relevé des décisions de la réunion

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'est tenue au Centre Borschette, à Bruxelles (Belgique), le 30 juin 2005.

Participation

2. La réunion était présidée par le Président du Bureau des Parties contractantes, M. Corrado Clini, Directeur général, Département de la recherche – développement dans le domaine de l'environnement, Ministère de l'environnement et du territoire (Italie). Les membres suivants du Bureau ont pris part à la réunion. Mme Gentiana Hasko, Directrice des relations extérieures et de la communication, Ministère de l'environnement (Albanie) (Vice-Présidente), M. Mohamed Borhan, Directeur général de la Division "Gestion du littoral", Agence égyptienne pour les affaires environnementales (Égypte) (Vice-Président); Mme Soledad Blanco, Directrice des affaires internationales, Direction Générale Environnement Unité E-1 (Commission européenne) (Vice-Présidente); et M. Philippe Lacoste, Sous-Directeur de l'environnement, Direction des affaires économiques et financières, Ministère des affaires étrangères (France) (Rapporteur).

3. À l'invitation du Président, M. Mitja Bricelj (Slovénie) a participé à la réunion en tant qu'observateur.

4. M. Paul Mifsud, Coordonnateur, et Mme Tatjana Hema, Administratrice de programme, représentaient le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée.

5. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

6. Le Président du Bureau a déclaré l'ouverture de la réunion le jeudi 30 juin 2005 à 9 heures.

7. Mme Soledad Blanco (Communauté européenne) a souhaité la bienvenue à Bruxelles aux participants, en soulignant que c'était la première fois que la Communauté européenne avait le plaisir d'accueillir une réunion du Bureau.

8. M. Paul Mifsud, Coordonnateur, a remercié la Communauté européenne d'avoir organisé la réunion et de lui avoir apporté son appui.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

9. La réunion a adopté l'ordre du jour établi par le Secrétariat sous la cote UNEP/BUR/63/1 et l'organisation des travaux indiquée dans l'ordre du jour annoté sous la cote UNEP/BUR/63/2. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour : **Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période 1^{er} novembre 2004 – 31 mai 2005**

10. La réunion est convenue de procéder à l'examen du rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (UNEP/BUR/63/3 et add. 1) section par section.

I. EXAMEN GÉNÉRAL DES PROGRÈS ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

1. Questions juridiques

11. Le Coordonnateur a indiqué que la situation en ce qui concernait les ratifications n'avait pas changé depuis le 14 septembre 2004 et il a appelé l'attention sur l'inclusion d'une nouvelle rubrique dans le tableau sur l'état des signatures et ratifications qui est reproduit à l'annexe I du rapport sur l'état d'avancement des activités.

2. Missions diplomatiques

12. Le Coordonnateur a dit qu'au cours de sa mission en France, il avait eu des contacts au plus haut niveau. La mission en Slovénie avait pour objet principal les préparatifs de la Quatorzième réunion des Parties contractantes ; il notait avec satisfaction que le nouveau Ministre de l'environnement de Slovénie s'était fortement engagé à l'égard de la réunion. En Israël, il avait recommandé aux autorités de ratifier la Convention amendée sans plus tarder.

13. Il avait également assisté à la Troisième conférence biennale internationale sur l'eau du FEM et il a souligné combien il était important que le PAM soit présent dans ce genre de réunion.

3. Questions financières et questions concernant le personnel

14. Le Coordonnateur a attiré l'attention sur l'annexe II du rapport du Secrétariat qui présentait les détails des versements et des arriérés de contributions. Il n'y avait aucun changement à signaler quant au budget.

15. Depuis l'élaboration du rapport, la France et l'Italie avaient versé leur contribution, portant le montant total à 4.786.000 euros. Il a tenu à remercier plus particulièrement Israël, l'Italie et Monaco pour avoir offert des crédits supplémentaires pour d'autres activités.

16. S'agissant du personnel, l'assistant "sécurité" avait été engagé pour une année et il était envisagé d'étendre son mandat pour la prochaine période biennale, mais les moyens de financer le poste étaient actuellement discutés avec les Nations Unies.

17. Au cours de la discussion qui s'ensuivit, le représentant de la France a exprimé sa préoccupation du fait que plusieurs protocoles amendés n'étaient pas encore entrés en vigueur et qu'il craignait que peu de progrès aient été accomplis. Conscient du fait que la ratification prenait du temps, dix ans après l'adoption d'un protocole semblait être un délai trop long qui montrait qu'il pouvait exister un problème. De plus, le fonctionnaire chargé de la SMDD avait pris ses fonctions à un moment où la Stratégie était sur le point d'être adoptée et il a demandé quel rôle le fonctionnaire pourrait jouer à l'avenir. Enfin, il se demandait comment le recentrage du CAR/TDE pouvait être lié aux tâches du fonctionnaire chargé de l'information à l'Unité.

18. En réponse, le Coordonnateur a indiqué qu'il y avait eu peu de réaction aux lettres lancées en appel à la ratification. Il continuait à s'efforcer de rencontrer le Ministre espagnol de l'environnement pour discuter de la situation. En dernier ressort, en dépit des efforts déployés par le Secrétariat, il incombait aux pays d'assumer la responsabilité de ratifier. En ce qui concernait le fonctionnaire chargé de la SMDD, il a indiqué que les procédures de sélection qui relevaient du Bureau des Nations Unies de Nairobi avaient pris du temps ce qui l'avait empêché de prendre ses fonctions plus tôt, qu'il avait été engagé pour un an et qu'il serait décidé ensuite de ce qu'il convenait de faire. Enfin, le Secrétariat travaillait en étroite collaboration avec le CAR/TDE et que le site web, actuellement géré par le Centre, serait prochainement transféré à l'Unité à Athènes. Le nouveau site donnait la possibilité d'accroître la visibilité du PAM.

19. La représentante de la Communauté européenne a dit qu'elle n'était pas pleinement satisfaite par l'approche suivie pour le site web. Il semblerait qu'il s'adresse à des experts et non pas au grand public. Le site web devrait être un instrument de communication et de sensibilisation; il devrait être facile à utiliser.

4. Coopération avec les partenaires

20. Le Coordonnateur a présenté les activités de coopération menées par le MED POL, le REMPEC et le CAR/ASP, ainsi que les activités concernant la coopération avec les ONG partenaires du PAM et la participation du public.

5. Information et sensibilisation du public

21. Le Coordonnateur a rappelé que la procédure de recrutement du nouveau fonctionnaire chargé de l'information prendrait du temps et qu'ainsi, un contrat d'engagement de quatre mois avait été offert à M. Baher Kamal pour couvrir la période de la réunion des Parties contractantes.

22. L'Atelier à l'intention des professionnels des médias méditerranéens avait rencontré un franc succès et il convenait d'espérer que d'autres manifestations de ce genre seraient organisées à l'avenir.

23. Le Coordonnateur a exposé les préparatifs de la célébration du Trentième anniversaire du PAM, attirant l'attention sur plusieurs activités décrites dans le rapport. En réponse à une question, il a dit que le numéro spécial du magazine du PNUE "Our Planet" devrait sortir en octobre 2005, à temps pour la réunion des Parties contractantes.

6. Prévention et lutte antipollution

24. Le Coordonnateur a attiré l'attention des membres du Bureau sur les nombreuses activités signalées dans le rapport du Secrétariat, soulignant en particulier la mise en place du plan d'intervention d'urgence sous-régional pour la mer Adriatique qui comprenait la Croatie, l'Italie et la Slovénie qui devait être signé à l'occasion de la réunion des Parties contractantes.

7. Conservation de la diversité biologique

25. Le Coordonnateur a informé le Bureau que les Points focaux du CAR/ASP avaient fortement exprimé leur souci de donner un plus grand appui pour prévenir l'extinction du phoque-moine de Méditerranée. La situation concernant les espèces invasives était également critique et devait être considérée.

8. Environnement et développement

26. Le Coordonnateur a rappelé que plusieurs activités étaient prévues pour la promotion du rapport "Environnement et Développement" et qu'une campagne de publicité était en cours d'élaboration.

27. S'agissant des projets d'aménagement côtier (PAC), le Coordonnateur a informé le Bureau que l'accord relatif au PAC pour Chypre avait été signé. Passant à la question du Programme des sites historiques, il a dit que le nouveau projet de programme était encore à l'étude.

28. Enfin, la question de l'application de l'approche écosystémique devait être examinée au niveau du PAM et une recommandation à cet égard serait élaborée pour la réunion des Parties contractantes.

II. QUESTIONS SPÉCIFIQUES

a. Questions juridiques

1. *État des ratifications*

29. Le Coordonnateur a attiré l'attention sur l'avis donné par le conseiller juridique du PAM sur les relations entre les protocoles ratifiés et les protocoles non ratifiés, sources de certaines difficultés.

30. Le représentant de la France a dit que chaque fois que son pays avait des contacts bilatéraux avec des états méditerranéens, la question de la ratification était soulevée. Il s'agissait d'une question de crédibilité pour la Convention de Barcelone et il fallait trouver un moyen d'encourager cette ratification. Il ne s'agissait pas toujours d'un problème substantiel mais plutôt de trouver le moment propice sur les ordres du jour chargés des parlements. Cependant, plus le temps passait, plus il devenait difficile de placer la ratification sur ces agendas.

31. Le représentant de l'Égypte considérait que les raisons pour lesquelles les états ne ratifiaient pas la Convention devaient être déterminées et les problèmes identifiés. Il craignait que deux des protocoles n'aient pas recueilli l'accord de certaines Parties contractantes, raison pour laquelle ils n'avaient pas été ratifiés. Si tel était le cas, il fallait admettre qu'un problème existait au niveau desdits protocoles.

32. Le Coordonnateur a souligné que les pays qui avaient signé mais n'avaient pas encore ratifié étaient obligés de déclarer les raisons de cette carence.

DÉCISION

Le Bureau a invité les Parties contractantes qui ne sont pas encore parties à un ou plusieurs instruments juridiques révisés ou nouveaux du PAM à accélérer le processus de ratification. Le Bureau a également invité les pays qui ont signé ces instruments mais qui ne les ont pas encore ratifiés à faire connaître leur position au regard de leur ratification.

Le Bureau a invité le Secrétariat à fournir tout concours aux pays qui le demandent afin d'accélérer le processus de ratification.

2. *Projet de Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)*

33. Mme Hema, Administratrice de programme, a rapporté les conclusions de l'Atelier consultatif régional d'experts qui s'était tenu à Oristano (Italie) les 24 et 25 juin 2005.

34. La représentante de la Communauté européenne a informé sur la situation relative au processus de consultation en ce qui concerne le projet de texte au niveau de l'Union européenne. Il avait été demandé aux états membres de soumettre par écrit leurs commentaires sur un éventuel instrument juridique dont les possibilités d'adoption, ratification et mise en oeuvre seraient un facteur déterminant. Le texte devrait être examiné de près afin d'assurer qu'il reflète bien la politique en matière de développement durable dans les zones côtières et ne devrait pas aller au-delà de l'"acquis communautaire", autrement il serait difficile pour les états membres de l'accepter. Il devrait introduire une approche plus flexible, précisant une vision et un objectif qui intègrent les intérêts sectoriels.

35. Le représentant de la France a estimé qu'il fallait se donner le temps de la concertation et qu'il serait prématuré de transmettre le texte aux Parties contractantes.

36. Le représentant de l'Égypte a reconnu qu'il était nécessaire d'apporter des précisions et de travailler encore sur le libellé; il a suggéré qu'une réunion technique officielle soit organisée en vue de réviser le texte avant de le soumettre aux Parties contractantes. Il a rappelé que cette question avait été déjà discutée lors de la Treizième réunion des Parties contractantes.

37. Le Président estimait aussi que le moment n'était pas encore venu de mettre la question à l'ordre du jour de la Quatorzième réunion des Parties contractantes bien qu'il pourrait être demandé aux Parties de convenir de lancer les négociations.

38. Le Coordonnateur a fait observer que les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat de préparer un projet de texte mais qu'elles devaient donner des orientations avant de procéder plus en avant.

DÉCISION

Le Bureau a invité le Secrétariat à soumettre une recommandation à la Quatorzième réunion des Parties contractantes sur la mise en place d'un groupe de travail d'experts juridiques et techniques des Parties contractantes à composition non limitée qui serait chargé d'élaborer un texte de Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières et de présenter un rapport à ce sujet à la réunion des Parties contractantes de 2007.

3. *Mécanisme de respect des obligations et système de rapports*

Mécanisme de respect des obligations

39. Le représentant de la France a souligné le besoin de discuter de qui serait habilité à présenter des dossiers au Comité de respect des obligations, puisqu'il s'agissait d'une question politique qui ne relevait pas d'experts techniques.

40. Le Coordonnateur a répondu qu'il ferait un rapport aux Parties contractantes sur l'état d'avancement des travaux et les recommandations du groupe de travail d'experts juridiques et techniques sur la mise en oeuvre et le respect de la Convention de Barcelone.

DÉCISION

Le Bureau a invité le Secrétariat à proposer aux Parties contractantes la prolongation du mandat du groupe de travail d'experts juridiques et techniques sur la mise en oeuvre et le respect de la Convention de Barcelone chargé de finaliser la formulation du mécanisme de respect des obligations sur la base des éléments principaux figurant à l'annexe IV du rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (document UNEP/BUR/63/3), éventuellement amendé par la réunion de Points focaux du PAM en septembre 2005, en vue de son adoption en 2007.

Systeme de rapports

41. Mme Hema a rendu compte de la réunion des Points de contact nationaux sur le système de rapports, qui s'était tenue au Maroc les 13 et 14 juin 2005.

DÉCISION

Le Bureau a remercié toutes les Parties contractantes qui avaient soumis leur rapport sur la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2002-2003.

Le Bureau a invité le Secrétariat à proposer à la Quatorzième réunion des Parties contractantes de continuer à présenter des rapports sur la mise en oeuvre des instruments juridiques du PAM révisés et nouveaux, comme convenu lors de la Treizième réunion, quelque soit l'état des ratifications.

4. *Responsabilité et réparation des dommages*

42. Le Coordonnateur a rappelé qu'il s'agissait d'une question délicate et qu'il était recommandé de mettre en place un groupe d'experts juridiques et techniques à composition non limitée afin d'examiner la question.

43. Le représentant de la France a convenu que la mise en place d'un groupe de travail à composition non limitée permettrait d'éviter des problèmes à l'avenir.

44. Le représentant de l'Égypte a suggéré que toutes les Parties contractantes soient invitées à faire connaître leur avis, même si elles se trouvaient dans l'impossibilité d'assister aux réunions du groupe.

DÉCISION

Le Bureau a invité le Secrétariat à recommander à la Quatorzième réunion des Parties contractantes la mise en place d'un groupe de travail d'experts juridiques et techniques, à composition non limitée, chargé de formuler les règles et les procédures appropriées en vue d'appliquer l'article 16 de la Convention amendée "responsabilité et réparation des dommages".

b. Cadre institutionnel

1. *Évaluations : PAM, MED POL, CAR/TDE, CAR/PP*

45. Le Coordonnateur a indiqué que certaines recommandations de l'évaluation du PAM pouvaient être mises en pratique immédiatement, une fois que les Parties contractantes les avaient adoptées pour autant qu'elles n'aient pas d'incidences. Cependant, les recommandations ayant des incidences devront être discutées en profondeur avant d'être adoptées par la Quinzième réunion des Parties contractantes. Il a ajouté que l'évaluation du MED POL avait été positive et qu'il y avait peu à dire sur les évaluations du CAR/PP et du REMPEC. Il convenait toutefois de noter que la recommandation principale de l'évaluation du CAR/TDE portait sur les besoins de recentrer le centre et d'en changer l'appellation.

46. Le représentant de l'Égypte a suggéré que le Bureau remercie le Coordonnateur du MED POL personnellement pour l'excellent travail qu'il avait accompli. Après les évaluations, il convenait de mettre en place un programme global pour réaliser tous les changements recommandés. Il fallait toutefois ne pas perdre de vue que les recommandations présentées reflétaient les opinions personnelles des évaluateurs. Il était préoccupé par le chevauchement des activités et il considérait qu'il conviendrait de définir le mandat précis de chacun des centres d'activités régionales.

47. La représentante de la Communauté européenne a déclaré que les rapports d'évaluation demandaient une discussion en profondeur que le Secrétariat pourrait animer lors de la réunion des Points focaux du PAM et que des propositions sur la mise en pratique de certaines recommandations pourraient être faites. La recommandation concernant le programme de travail conjoint PAM/UE était trop technique mais nécessaire puisqu'il s'agissait d'un accord technique entre deux administrations. En ce qui concernait l'évaluation du CAR/TDE, elle était en général en faveur du recentrage mais elle a souligné qu'il ne devait pas avoir de double-emploi avec les tâches confiées au fonctionnaire chargé de l'information à l'Unité Med. Elle a ajouté qu'il fallait examiner avec attention ce point. Elle a aussi fait remarquer que les Points focaux du CAR/PP avaient exprimé le souhait de travailler plus étroitement avec les industriels.

48. Le représentant de la France s'est accordé à reconnaître que les Points focaux pouvaient traiter des recommandations mais pas au moment de leur réunion ordinaire et il a suggéré l'organisation d'une réunion spéciale. En ce qui concerne le CAR/TDE, il a rappelé que la télédétection relevait de l'information.

49. Le Coordonnateur, en réponse à une question, a dit que les évaluations seraient diffusées aux Points focaux qui décideront à qui les adresser.

2. *Décisions principales des réunions des Points focaux des composantes du PAM*

REMPEC

50. Le Coordonnateur a attiré l'attention sur la préparation du projet de texte final de la Stratégie régionale sur la prévention de la lutte contre la pollution marine générée par les navires.

DÉCISION

Le Bureau a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien pour son appui continu au PAM par l'apport de contributions volontaires complémentaires au REMPEC.

CAR/PB, CAR/PAP, CAR/TDE

51. Le Coordonnateur a attiré l'attention sur les conclusions des réunions des Points focaux des CAR/Plan Bleu, PAP et TDE ainsi que sur la publication du Rapport "Environnement et Développement".

52. Le représentant de la France se demandait s'il ne convenait pas de coordonner les manifestations organisées pour célébrer la publication du rapport ; il a souligné l'importance d'avoir un résumé bref du Rapport qui était un document trop épais pour une large diffusion.

53. Le Coordonnateur a répondu qu'un résumé serait préparé. Le Rapport intégral sera publié en septembre 2005. Le Secrétariat discutait avec le Plan Bleu de la question des activités promotionnelles.

DÉCISION

Le Bureau a noté avec satisfaction la finalisation du Rapport "Environnement et Développement" et a donné son appui à sa large diffusion et à sa présentation lors d'importants événements régionaux et nationaux.

54. La représentante de la Communauté européenne a exprimé son soutien aux initiatives visant à protéger le phoque-moine de Méditerranée, telles que préconisées par la réunion des Points focaux du CAR/ASP.

55. Le représentant de la France a demandé si le Secrétariat avait contacté les pays où des problèmes existaient au niveau de la protection du phoque-moine car ils devaient être au centre de l'attention.

56. Le Coordonnateur a répondu que les Points focaux du CAR/ASP avaient discuté de la question en détails et avaient unanimement convenu du besoin de faire une déclaration politique.

3. *État des préparatifs de la Quatorzième réunion des Parties contractantes*

Liste des documents

57. Mme Hema, Administratrice de programme a présenté la liste de documents proposée.

Thèmes proposés pour le débat ministériel

58. La représentante de la Communauté européenne a proposé d'ajouter un thème supplémentaire, à savoir l'état des ratifications et les raisons de la non ratification par les pays.

59. Le représentant de la France estimait qu'il était prématuré d'aborder le thème proposé des "orientations futures du PAM sur la base de l'évaluation externe". Pour persuader les ministres d'être présents, les Points focaux pour le PAM devaient préparer les thèmes bien à l'avance et il semblait douter qu'il y ait suffisamment de temps pour discuter en profondeur des orientations futures du PAM.

60. La représentante de la Communauté européenne estimait que, bien que les Points focaux du PAM préparaient habituellement les débats tenus lors des réunions des Parties

contractantes, des questions d'une importance politique telle que les orientations futures du PAM devaient être discutées au plus haut niveau ministériel par les ministres eux-mêmes.

61. Le Président a proposé que le Secrétariat résume les différentes options offertes aux ministres.

62. Le Coordonnateur a convenu de préparer un tel document mais il avait besoin de contributions venant des Points focaux du PAM.

DÉCISION

Le Bureau a recommandé au Secrétariat d'inclure dans l'ordre du jour du débat ministériel de la Quatorzième réunion des Parties contractantes les sujets suivants :

- (1) la SMDD/la Déclaration politique ;
- (2) les nouvelles orientations du PAM ;
- (3) la mise en oeuvre des plans d'action nationaux (PAN) ;
- (4) la Déclaration politique sur la conservation du phoque-moine de Méditerranée.

État de préparation du pays-hôte

63. L'observateur slovène a fait une description des préparatifs pour la Quatorzième réunion des Parties contractantes, qui seront précédés par une Conférence de presse en présence du Ministre slovène de l'environnement organisée prochainement à Porto Roz.

64. Le Coordonnateur a annoncé que l'accord du pays-hôte avec le Gouvernement slovène avait été signé.

DÉCISION

Le Bureau a tenu à remercier les autorités slovènes pour leur engagement à assurer le plein succès de la réunion des Parties contractantes.

c. Coopération avec les partenaires

1. *Coopération avec la Commission européenne*

65. La représentante de la Communauté européenne a indiqué que les consultations interdépartementales au sein de la Commission européenne sur le programme de travail conjoint étaient achevées et qu'elle devrait être en mesure de donner des informations complémentaires ultérieurement.

66. Le représentant de l'Égypte espérait que l'on chercherait à recueillir les avis des Parties contractantes avant de conclure un accord avec l'Union européenne.

DÉCISION

Le Bureau a invité le Secrétariat et la Commission européenne à arrêter un programme de travail conjoint suffisamment à temps pour être présenté à la réunion des Points focaux du PAM en tant que document d'information.

Réunion avec le Commissaire européen à la pêche et aux affaires maritimes

67. Le Coordonnateur a attiré l'attention sur la réunion que lui-même et d'autres fonctionnaires du PAM avaient eu récemment avec le Commissaire européen à la pêche et aux affaires maritimes, au cours de laquelle ils avaient été informés des options futures d'une politique maritime éventuelle ; à leur tour, ils ont informé le Commissaire et ses collègues sur les diverses initiatives et programmes en cours que le Secrétariat et les composantes du PAM mettaient en oeuvre.

DÉCISION

Le Bureau a exprimé ses remerciements à la Commission européenne et en particulier, au Commissaire européen à la pêche et aux affaires maritimes pour avoir accepté l'invitation à se rendre dans les locaux du PAM et s'être engagé à impliquer le PAM dans le processus de consultation relatif à la mise en place de la politique maritime de l'U.E.

2. Coopération avec l'OMI

68. Le Coordonnateur a déclaré que la date-limite pour le dépôt des candidatures au poste de directeur du REMPEC était fixée au mois d'août ; les procédures de sélection commenceraient en septembre.

69. Le représentant égyptien a dit être préoccupé par le fait que le Centre restait sans personnel d'encadrement. Il a ajouté que la région était responsable du centre et devrait avoir son mot à dire sur la personne à nommer.

70. Le Coordonnateur a expliqué que les nominations étaient ressort de l'OMI qui administrait le Centre. Le Secrétariat continuait néanmoins à insister pour que la période entre le départ de M. Patrino et l'arrivée du nouveau titulaire ne soit pas laissée dans le vide.

71. Le Président se demandait s'il ne serait pas possible de trouver un moyen de continuer à utiliser ses compétences.

72. Le Coordonnateur a assuré qu'il était confiant que le nouveau directeur serait parfaitement capable et qu'il était impossible d'envisager qu'un ancien directeur travaille aux côtés du nouveau directeur, autrement que lors de la période de recoupement.

d. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Stratégie méditerranéenne de développement durable et déclaration politique

73. La représentante de la Communauté européenne considérait que, dans l'ensemble, la Stratégie était positive, bien qu'elle eut préféré un contenu plus social et économique. L'avenir de la Stratégie était une des décisions les plus difficiles que la Quatorzième réunion des Parties contractantes devait prendre. À son avis, il revenait au Plan Bleu plutôt qu'à la CMDD d'être responsable de sa mise en oeuvre. Ce n'était pas une procédure normalement utilisée d'avoir un organe consultatif possédant un tel degré d'autonomie qui pouvait rapporter directement aux Parties contractantes.

74. Le représentant de l'Égypte a suggéré que le Plan Bleu coordonne et assure le suivi de la mise en oeuvre de la SMDD et également identifie les cas de non mise en oeuvre.

75. Le représentant de la France a indiqué qu'il était relativement satisfait de la Stratégie bien qu'il aurait voulu voir un accent plus prononcé sur les aspects sociaux et culturels. Le rôle de la CMDD était ambigu, celui d'un organe consultatif qui pouvait rapporter directement aux Parties contractantes. Il pensait que les ministres auraient peut-être des réticences à adopter une Stratégie qu'ils n'avaient pas négociée et qu'ils ne pouvaient amender.

76. Le Président a reconnu qu'il était nécessaire d'identifier l'organe technique responsable de la mise en oeuvre de la Stratégie. Il était évident que la CMDD ne pouvait être responsable, ainsi le Plan Bleu pourrait être une solution.

77. Le Coordonnateur a rappelé que les Parties contractantes avaient mis sur pied la CMDD l'ayant enjoint de leur rapporter directement. La Stratégie représentait un cadre qui devait inclure toutes les composantes du PAM dans sa mise en oeuvre.

78. Le représentant de la Communauté européenne a indiqué que deux questions se posaient : tout d'abord, les Parties contractantes devraient adopter, donner leur aval ou approuver la Stratégie, ce qui pourrait être fait au moyen d'une déclaration politique ; et ensuite, il faudrait décider de la structure la mieux adaptée au suivi de sa mise en oeuvre.

79. La représentante de l'Albanie a souligné que la Stratégie était constituée d'orientations qui pouvaient être complétées au niveau national par les stratégies nationales de développement durable.

80. Le représentant de la France a demandé si la proposition de déclaration politique serait présentée aux Points focaux du PAM et de quel type de déclaration il s'agissait.

81. Le Coordonnateur a confirmé que la déclaration serait présentée aux Points focaux du PAM et ensuite transmise aux autorités nationales, indiquant que c'était conforme au mandat donné par les Parties contractantes. Il a ajouté qu'il était impossible de concevoir une stratégie qui puisse s'appliquer à la région dans son ensemble, aussi fallait-il qu'elle soit nécessairement flexible et non contraignante.

DÉCISION

Le Bureau a invité le Secrétariat à élaborer un projet de déclaration politique sur la Stratégie méditerranéenne de développement durable et de la soumettre à l'examen de la prochaine réunion des Points focaux du PAM en vue de l'inclure dans la déclaration finale de la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

e. Questions financières et administratives

1. *Audit du PAM*

82. Le Coordonnateur a présenté l'audit de l'Unité Med réalisé par l'Office of Internal Oversight Services (OIOS) des Nations Unies, qui est reproduit à l'annexe VII du rapport sur l'état d'avancement des activités, et indique que les recommandations avaient déjà été prises en compte.

DÉCISION

Le Bureau a pris note de l'exercice d'audit et a invité le Secrétariat à mettre en application les recommandations faites dans le rapport.

2. *Coordonnateur du MED POL – Reclassement du poste*

83. Le Coordonnateur a souligné les lourdes responsabilités qui incombent au Coordonnateur du MED POL, en particulier après l'adoption du projet FEM.

84. La représentante de la Communauté européenne a demandé quel était le niveau du Coordonnateur du MED POL par rapport à celui des directeurs des CAR.

85. Le représentant de la France se demandait si le reclassement du poste du Coordonnateur du MED POL ne devait pas faire partie du réexamen de tous les classements et descriptions de poste que les auditeurs avaient recommandé au paragraphe 20 du rapport.

86. Le Coordonnateur a répondu que le poste était à un niveau inférieur de celui du directeur du REMPEC et il a indiqué qu'une partie des coûts des directeurs des CAR était supportée par les pays-hôtes, ajoutant que le réexamen d'ensemble préconisé par les auditeurs ne s'appliquait qu'au personnel administratif.

87. La représentante de la Communauté européenne estimait que la question devrait être portée à l'attention des Points focaux du PAM qui étaient plus en mesure de juger.

88. Le Coordonnateur a souligné que les implications nécessaires n'étaient pas considérables mais que néanmoins les provisions nécessaires avaient été prévues au budget.

89. Le Président a déclaré que le reclassement du poste était la reconnaissance des lourdes tâches qui incombent au Coordonnateur du MED POL.

DÉCISION

Le Bureau a exprimé son appui à la proposition du Secrétariat visant à relever le poste de Coordonnateur du MED POL au niveau D1 et à soulever la question à la réunion des Points focaux du PAM.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions diverses

90. Aucune question supplémentaire n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour : Conclusions et décisions

91. Le Bureau a examiné, remanié et adopté le relevé de décisions préparé par le Secrétariat. Le relevé complet de décisions est reproduit à l'**annexe III** du présent rapport.

Point 6 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

92. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 30 juin 2005 à 17h 45.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****ITALY
ITALIE****President****Mr Corrado Clini**

Director General

Department for Environmental Research and
Development

Ministry for the Environment and Territory

Via Cristoforo Colombo, 44

Rome 00147

Italy

Tel : + - - (8101)

Fax : +39-06-57223470

E-mail : pia-sdg@minambiente.it

Ms Annalidia Pansini

Tel : +39-06-57228116

E-mail : Pansini.Annalidia@minambiente.it

Ms Angelica Carnelos

Tel: +39-06-57228105

E-mail: Carnelos.Angelica@minambiente.it

**ALBANIA
ALBANIE****Vice-President****Ms Gentiana Hasko**

Director for Foreign Relations and Communication

Ministry of Environment

27 Rruga e Duresit

Tirana

Albania

Tel: 355-4-270622

Fax: 355-4-270627

E-mail: gentianah@hotmail.com

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENNE****Vice-President****Ms Soledad Blanco**

Director of International Affairs

DG Environment

European Commission

Office: BU9 05/201

1049 Bruxelles

Belgique

Tel: 32-2-2995182

Fax: 32-2-2963440

E-mail: Soledad.Blanco@cec.eu.int

Ms Anne Burrill

Deputy Head of Unit
DG Environment - Unit E-3
Enlargement and Neighbouring Countries
European Commission
Office: BU9 05/151
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-2954388
Fax: 32-2-2994123
E-mail: Anne.Burrill@cec.eu.int

Mr George Strongylis

Principal Administrator
DG Environment - Unit E-3
Enlargement and Neighbouring Countries
European Commission
Office: BU9 05/153
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-2968745
Fax: 32-2-2994123
E-mail: George.Strongylis@cec.eu.int

**EGYPT
EGYPTE**

Vice-President

Mr Mohamed Borhan

Director General of Coastal Zone Management Division
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt

Tel: 20-2-5256483
Fax: 20-2-5256483
E-mail: noscp@link.net

**FRANCE
FRANCE**

Rapporteur

M. Philippe Lacoste

Sous-Directeur de l'environnement
Direction des Affaires économiques et financières
Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel : 33-1-43174432
Fax: 33-1-43175745
E-mail: philippe.lacoste@diplomatie.gouv.fr

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Observer

Mr Mitja Bricelj

Under Secretary

Nature Protection Authority

Ministry for Environment and Physical Planning

48 Dunajska

1000 Ljubljana

Slovenia

Tel: 386-1-4787384

Fax: 386-1-4787419

E-mail : mitja.bricelj@gov.si

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNEP/COORDINATING UNIT
FOR THE MEDITERRANEAN
ACTION PLAN (MAP)
PNUE/UNITE DE
COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE (PAM)**

Mr Paul Mifsud

MAP Coordinator

Tel: +30-10-7273100 (switchboard)

Tel: +30-10-7273101 (direct)

Fax: +30-10-7253196/7

E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Ms Tatjana Hema

MEDU Programme Officer

Tel: +30-10-7273115

Fax: +30-10-7253196/7

E-mail: thema@unepmap.gr

P.O. Box 18019

48, Vassileos Konstantinou Av.

116 10 Athens

Greece

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
CENTRE (ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITIES
REGIONALES POUR LA
TELEDETECTION EN MATIERE
D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)**

Mr Sergio Illuminato

Director ERS/RAC

Environment Remote Sensing/Regional Activity
Centre

Via S. Pecoraino

ZI Brancaccio c/o

ASI - 90124 Palermo

Italy

Tel: 39-06-85305147

Fax: 39-06-8542475

E-mail: director@ers-rac.org

<http://www.ers-rac.org>

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des principales activités menées au cœur de la période 1^{er} novembre 2004 – 31 mai 2005.

I Examen général des progrès et résultats des principales activités

II Questions spécifiques

a. Questions juridiques

1. *Position des ratifications*
2. *Projet de Protocole sur la GIZC*
3. *Mécanisme de respect des obligations et système de rapport*
4. *Responsabilité et réparation des dommages*

b. Questions institutionnelles

1. *Évaluation : PAM, MED POL, CAR/TDE; CAR/PP*
2. *Décisions principales des réunions des Points focaux nationaux des composantes du PAM*
3. *État de préparation de la Quatorzième réunion des Parties contractantes*
 - *Liste de documents*
 - *Thèmes proposés pour le débat ministériel de la réunion*
 - *Préparatifs du pays-hôte*

c. Coopération avec les partenaires

1. *Programme de travail conjoint du Partenariat stratégique*
2. *Coopération avec l'OMI*

d. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

1. *La SMDD y compris la déclaration politique*
2. *Réunion de la CMDD*

e. Questions financières et administratives

1. *Coordonnateur du Programme MED POL – Reclassement du poste*
2. *Rapport d'audit du PNUE/PAM*

4. Questions diverses
5. Conclusions et décisions
6. Clôture de la réunion

ANNEXE III

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

1. État des ratifications

Le Bureau a invité les Parties contractantes qui ne sont pas encore parties à un ou plusieurs instruments juridiques révisés ou nouveaux du PAM à accélérer le processus de ratification. Le Bureau a également invité les pays qui ont signé ces instruments mais qui ne les ont pas encore ratifiés à faire connaître leur position au regard de leur ratification.

Le Bureau a invité le Secrétariat à fournir tout concours aux pays qui le demandent afin d'accélérer le processus de ratification.

2. Projet de Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

Le Bureau a invité le Secrétariat à soumettre une recommandation à la Quatorzième réunion des Parties contractantes sur la mise en place d'un groupe de travail d'experts juridiques et techniques des Parties contractantes à composition non limitée qui serait chargé d'élaborer un texte de Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières et de présenter un rapport à ce sujet à la réunion des Parties contractantes de 2007.

3. Mécanisme de respect des obligations

Le Bureau a invité le Secrétariat à proposer aux Parties contractantes la prolongation du mandat du groupe de travail d'experts juridiques et techniques sur la mise en oeuvre et le respect de la Convention de Barcelone chargé de finaliser la formulation du mécanisme de respect des obligations sur la base des éléments principaux figurant à l'annexe IV du rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (document UNEP/BUR/63/3), éventuellement amendé par la réunion de Points focaux du PAM en septembre 2005, en vue de son adoption en 2007.

4. Système de rapports

Le Bureau a remercié toutes les Parties contractantes qui avaient soumis leur rapport sur la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2002-2003.

Le Bureau a invité le Secrétariat à proposer à la Quatorzième réunion des Parties contractantes de continuer à présenter des rapports sur la mise en oeuvre des instruments juridiques du PAM révisés et nouveaux, comme convenu lors de la Treizième réunion, quelque soit l'état des ratifications.

5. Responsabilité et réparation des dommages

Le Bureau a invité le Secrétariat à recommander à la Quatorzième réunion des Parties contractantes la mise en place d'un groupe de travail d'experts juridiques et techniques, à composition non limitée, chargé de formuler les règles et les procédures appropriées en vue d'appliquer l'article 16 de la Convention amendée "responsabilité et réparation des dommages".

6. REMPEC

Le Bureau a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien pour son appui continu au PAM par l'apport de contributions volontaires complémentaires au REMPEC.

7. CAR/PB, CAR/PAP, CAR/TDE

Le Bureau a noté avec satisfaction la finalisation du Rapport "Environnement et Développement" et a donné son appui à sa large diffusion et à sa présentation lors d'importants événements régionaux et nationaux.

8. Préparatifs de la Quatorzième réunion des Parties contractantes

Le Bureau a recommandé au Secrétariat d'inclure dans l'ordre du jour du débat ministériel de la Quatorzième réunion des Parties contractantes les sujets suivants :

- (1) la SMDD/la Déclaration politique ;
- (2) les nouvelles orientations du PAM ;
- (3) la mise en oeuvre des plans d'action nationaux (PAN) ;
- (4) la Déclaration politique sur la conservation du phoque-moine de Méditerranée.

Le Bureau a tenu à remercier les autorités slovènes pour leur engagement à assurer le plein succès de la réunion des Parties contractantes.

9. Coopération avec les partenaires

Le Bureau a invité le Secrétariat et la Commission européenne à arrêter un programme de travail conjoint suffisamment à temps pour être présenté à la réunion des Points focaux du PAM en tant que document d'information.

Le Bureau a exprimé ses remerciements à la Commission européenne et en particulier, au Commissaire européen à la pêche et aux affaires maritimes pour avoir accepté l'invitation à se rendre dans les locaux du PAM et s'être engagé à impliquer le PAM dans le processus de consultation relatif à la mise en place de la politique maritime de l'U.E.

10. Commission méditerranéenne du développement durable

Le Bureau a invité le Secrétariat à élaborer un projet de déclaration politique sur la Stratégie méditerranéenne de développement durable et de la soumettre à l'examen de la prochaine réunion des Points focaux du PAM en vue de l'inclure dans la déclaration finale de la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

11. Audit du PAM

Le Bureau a pris note de l'exercice d'audit et a invité le Secrétariat à mettre en application les recommandations faites dans le rapport.

12. Coordonnateur du MED POL – Reclassement du poste

Le Bureau a exprimé son appui à la proposition du Secrétariat visant à relever le poste de Coordonnateur du MED POL au niveau D1 et à soulever la question à la réunion des Points focaux du PAM.